

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00150

APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS POUR L'AIRES METROPOLITAINE LYONNAISE (SMTAML)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210405-02021001500

DATE D'ARCHIVAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS POUR L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE (SMTAML)

Dans sa séance du 21 mars 2013, le Bureau a approuvé la mise à disposition partielle de services de Saint-Etienne Métropole auprès du syndicat mixte de transports institué pour l'aire métropolitaine lyonnaise par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012.

Pour mémoire, la Région Rhône-Alpes, le Syndicat des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise, Saint-Etienne Métropole, les Communautés d'agglomération Porte de l'Isère et du Pays Viennois ont souhaité doter l'aire métropolitaine lyonnaise d'un outil de coopération institutionnelle entre autorités organisatrices des transports permettant notamment la prise en compte de tous les enjeux de déplacements, le développement de la synergie entre réseaux de transports collectifs, un fonctionnement réactif, la mutualisation de moyens et la possibilité de ressources additionnelles.

La mise à disposition concerne une partie des services de Saint-Etienne Métropole à savoir la Direction des Finances et la Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques pour les missions suivantes :

- sur le volet financier : exécution budgétaire du syndicat, appui à l'élaboration du budget primitif et du compte administratif, relation avec le comptable public,
- sur le volet juridique : analyse juridique des projets de délibérations et documents annexes (conventions, actes administratifs..), appui pour l'élaboration des marchés publics.

La mise à disposition partielle de service est fixée à une quotité équivalente à 0,3 ETP d'un agent territorial de catégorie B.

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 20 décembre 2018, Saint-Etienne Métropole a approuvé les renouvellements de l'accord initial entre les deux parties signataires, par avenant n°1 pour une durée de 3 ans, puis avenant n° 2 pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le bilan de fonctionnement de cet accord montre l'efficacité d'un tel dispositif au regard des besoins du SMTAML en matière de suivi juridique et financier.

C'est pourquoi, le présent avenant n°3, ci-joint, a pour objet le renouvellement de cet accord entre les deux parties signataires pour une durée de 3 ans à compter du 31 mars 2021.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à disposition partielle de service précité,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a circular stamp or seal.

Gaël PERDRIAU